



CONVOCATION

Date : 7 octobre 2025

Affichée le : 7 octobre 2025

L'an deux mille vingt cinq, le treize octobre à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Madame Sophie DHOURY-LEHNER, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En exercice : 39

Présents : 28

Votants : 37

Pouvoirs : 9

Absent : 2

Étaient présents : Mme Sophie DHOURY-LEHNER - M. Jean-Claude VILLEMAIN - Mme Döndü ALKAYA - M. Thierry BROCHOT - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Yesim SAVAS - M. Adnane AKABLI - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME - M. Cédric LEMAIRE - Mme Catherine MEUNIER - M. Fabrice MARTIN - Mme Bérénice TALL - M. Ahmet BULUT - Mme Mariline DUHIN - M. Emmanuel PERRIN - Mme Halimatou SAKHO - M. Ammar KHOULA - Mme Leïla HAMADOUCHE - Mme Aïssata SOW - M. Mohamed AÏT MESSAOUD - Mme Jessica ELONGUERT - Mme Anne-Gaëlle PEREZ - M. Moussa EL MOUSSAOUI - M. Hicham BOULHAMANE - M. Amadou KA - M. Noureddine NACHITE - Mme Sylvie DUCHATELLE.

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

AFFICHÉE ET PUBLIÉE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

14 OCT. 2025

DÉLIBÉRATION PUBLIÉE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

16 OCT. 2025

Absents représentés

Mme FAZAL

Mme MOUSSATEN

M. N'DIAYE

M. EL OUSTI

Mme SENET

Mme JACQUEMART

Mme M'BAYE

Mme MEHADJI

M. FACCHINI

Pouvoir à M. LEMAIRE

Pouvoir à Mme SAVAS

Pouvoir à Mme LAMBRE

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à M. BOUKHACHBA

Pouvoir à M. BOULHAMANE

Pouvoir à M. KA

Pouvoir à M. NACHITE

Pouvoir à Mme DUCHATELLE

Absents excusés

Absents non représentés

M. ZAHRAOUI, M. LUCAS.

Secrétaire de séance : Jessica ELONGUERT

1 Motion - La sécurité - pilier de l'Etat de droit et du vivre ensemble

■ Rapport de présentation :

Sophie DHOURY-LEHNER, Maire

L'agression d'une policière municipale, dans l'exercice de ses fonctions, le vendredi 3 octobre dans le quartier de la gare est un acte inacceptable que nous condamnons vigoureusement. Les élus du conseil municipal renouvellent leur plein soutien à cette agente. La ville a porté plainte et est à ses côtés pour l'assister dans la poursuite de cette affaire. Par ailleurs nous assurons l'ensemble des agents de la Police Municipale de notre appui et de notre écoute Leur action est précieuse, leur présence est attendue, leur mission est essentielle.

Dans une ville populaire comme Creil où les problématiques économiques et sociales sont prégnantes, la sécurité est une préoccupation quotidienne et prioritaire pour nos habitants et leurs élus. C'est une condition essentielle pour vivre dignement, pour faire société, pour que chacun, quelle que soit sa situation, puisse se sentir respecté et protégé.

Face à cette exigence légitime, la Police Municipale joue un rôle central. Au plus près du terrain, elle agit au quotidien avec professionnalisme et engagement, parfois dans des conditions difficiles, pour assurer la tranquillité publique, prévenir les tensions, lutter contre les incivilités et protéger les plus vulnérables.

Dans le domaine de la sécurité, la ville de Creil agit et investit pour renforcer de la police municipale,

➤ Des arrêtés pour interdire :

- Les rassemblements dans des secteurs sensibles,
- La consommation d'alcool,
- La vente d'alcool après 17 heures,
- L'usage de protoxyde d'azote dans l'espace public,

➤ Des moyens matériels adaptés :

- La poursuite du déploiement des caméras de vidéoprotection,
- L'armement des policiers,
- La mise en place de l'équipe cynophile,
- Les nouveaux locaux de la Police Municipale à proximité de la gare,

➤ Des moyens d'interventions élargis :

- Horaires modifiés pour présence intensifiée
- Equipe de médiateurs

Mais la sécurité ne repose pas uniquement sur les épaules des collectivités locales : c'est une compétence régalienne de l'Etat. Les liens construits avec la police nationale, les services de l'Etat à travers la signature du contrat de sécurité intégré en 2022 trouvent aujourd'hui leurs concrétisations visibles après des mois de travail dans l'ombre.

Les fermetures administratives déjà engagées, telles que le bar le Voltaire et la boucherie rue Jean Jaurès, étaient les prémices d'une longue liste intervenue cet été. Avec la mise en œuvre de fermetures administratives d'établissements, la préfecture de l'Oise, en partenariat avec la Ville et la Police Municipale, a frappé un grand coup, à la grande satisfaction des habitants et des commerçants respectueux des lois de la République. L'Etat, à travers la Police Nationale, doit assumer pleinement ses responsabilités. Or, dans nos quartiers populaires, les moyens de la Police Nationale restent insuffisants au regard des besoins et des réalités du terrain dont la gare est un élément essentiel.

Le phénomène de la prostitution des mineurs s'aggrave, renforcé par la multiplication des locations meublées de courte durée via les plateformes de type Airbnb et qui échappent aujourd'hui aux contrôles des collectivités. Ce fléau national pris en charge dans nos instances locales est traité depuis plus d'un an à travers le GLTD (Groupe local de traitement de la délinquance) et le CISPd (Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance) en lien avec le Procureur de la République.

Cependant, force est de constater que, malgré la très forte mobilisation de tous les acteurs de terrain, les faits divers viennent quelque peu ternir les efforts conjugués qui, aujourd'hui, portent leurs fruits.

Nous rencontrons sur la ville de Creil un double handicap : celui de subir les mêmes problématiques que toutes les villes de la couronne parisienne et de ne pas bénéficier des conditions de recrutements autant financières que matérielles aussi bien pour les policiers nationaux que municipaux. Sur ces sujets, nous soutenons les démarches appuyées des services de l'Etat de notre département.

C'est pourquoi, face à cette « concurrence déloyale », nous demandons :

- Le classement de la Ville de Creil en zone police île de France pour le recrutement et la rémunération des policiers nationaux et des policiers municipaux.
- Le renforcement des effectifs du commissariat de Creil et notamment des officiers de Police Judiciaire.
- Des moyens adaptés pour assurer une véritable police de proximité, à l'écoute des habitants et en lien avec les acteurs locaux.

parce que nous portons une vision de la sécurité à la fois républicaine, humaine et efficace.

Nous refusons que certaines populations soient reléguées dans des zones de moindre droit, où l'insécurité s'ajoute aux difficultés sociales.

La République doit être partout, et pour tous.

■ **Le conseil municipal :**

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant l'agression d'une policière municipale dans l'exercice de ses fonctions,

Considérant que dans le domaine de la sécurité, la ville de Creil agit et investit pour renforcer les moyens

d'actions des agents de la police municipale,
Considérant que la Ville de Creil attend des actions de l'État en matière de sécurité
Entendu le rapport de présentation,

Envoyé en préfecture le 16/10/2025
Reçu en préfecture le 16/10/2025
Publié le 16/10/2025
ID : 060-216001743-20251016-01DEL_CM131025-DE

■ **Vote**

Votants : 37	Pour : 37	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ **Décide à l'unanimité :**

Article 1^{er} : de solliciter le classement de la Ville de Creil en zone police île de France pour le recrutement et la rémunération des policiers nationaux et des policiers municipaux.

Article 2 : de solliciter le renforcement des effectifs du commissariat de Creil et notamment des officiers de Police Judiciaire.

Article 3 : de solliciter les moyens adaptés pour assurer une véritable police de proximité, à l'écoute des habitants et en lien avec les acteurs locaux.

16 OCT. 2025

CREIL, le
Pour extrait certifié conforme,

Maire de Creil
Vice-Présidente de l'ACSO
Chargée du Projet de Territoire



Madame Sophie DHOURY-LEHNER



La secrétaire de séance



Jessica ELONGUERT

Envoyé en préfecture le 16/10/2025

Reçu en préfecture le 16/10/2025

Publié le 16/10/2025

ID : 060-216001743-20251016-01DEL_CM131025-DE

